

2017
2018

Rapport d'activité

L'ACTION DES DÉPARTEMENTS EN 2017 - 2018

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
| 6 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris



Sommaire

| | |
|---|----|
| Édito du Président | 5 |
| Édito du Secrétaire général | 5 |
| Organisation de l'ADF | 7 |
| Finances départementales : une amélioration de la situation globale due aux seuls efforts des Conseils départementaux | 10 |
| Politiques sociales : les Départements sous pression | 12 |
| Service juridique : décrypter les mutations territoriales | 14 |
| Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF | 15 |
| Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF | 16 |
| Sécurité : une préoccupation du quotidien pour les Départements | 17 |
| Innovation et numérique : les Départements au cœur de la transition numérique | 19 |
| Europe/FSE : mobilisation et résolution ADF sur le devenir de la politique de cohésion post 2020 | 22 |
| Mobilité : valoriser les expériences innovantes | 23 |
| Aménagement et le développement des territoires | 25 |
| Culture, éducation, tourisme : Les politiques territoriales volontaristes au service de la proximité | 26 |
| Relations internationales : les Départements, ambassadeurs majeurs de l'action internationale de la France | 28 |
| Problématiques départementales particulières : les Départements mobilisés pour la valorisation de leur action | 29 |
| Actualité parlementaire : dans l'attente de la 15 ^e législature | 30 |
| Communication : le développement de nouveaux projets | 33 |
| Cercle des Élus | 37 |
| Secrétariat général : une organisation et situation financière solides au service de l'ambition départementale | 38 |

Édito du Président

Nous sommes à mi-mandat depuis notre élection au printemps 2015. Chaque Président de Département mesure combien l'action de sa collectivité est entravée par les promesses non tenues de l'État qui accumule les dettes à l'égard des contribuables locaux.

Mais chaque Département mesure également combien sa mission, celle de nos collègues élus, celle de nos administrations est exaltante, porteuse d'avenir et essentielle.

Aucune autre collectivité ne subit autant de contraintes que le Département car il est en première ligne sur le front brûlant de la demande sociale. Aucun autre niveau d'administration ne fait preuve d'une capacité d'adaptation comparable, en ne cessant de compenser le manque de moyens par l'inventivité et l'innovation.

C'est cette double exigence que l'ADF veut relever : bien sûr, défendre les Départements « bec et ongles » en démontrant sans relâche au Gouvernement que le pacte girondin, ce ne sont pas des mots mais une pratique, la décentralisation, et des moyens à la hauteur des besoins de nos territoires. Mais aussi, promouvoir les innovations fortes conçues dans nos Départements pour mieux gérer le social, les routes, les collèges, pour mieux accompagner les mouvements culturels et éducatifs, pour mieux équiper en technologies modernes les territoires sans en oublier aucun.

Résolus, sûrs de leurs valeurs, fiers de leur modernité, tels sont les Départements, telle veut être l'ADF à leur service, telle est la conviction de notre équipe !

Dominique BUSSEREAU

Édito du Secrétaire général

Il y un an, on nous promettait le nouveau monde. Depuis, annonce après annonce, le Gouvernement cantonne les collectivités et plus particulièrement les départements dans la France d'avant 1982. Le candidat Macron avait donné l'impression d'être un décentralisateur, le Président de la République enchaîne les renoncements et les décisions jacobines.

La première c'est celle de l'effort de réduction des dépenses publiques demandé aux collectivités qui, sans discussion, est passé de 10 milliards à 15 milliards entre mai 2017 et la Conférence Nationale des territoires de juillet 2017.

La deuxième c'est l'arrêt sans concertation des contrats aidés qui faisaient vivre nos écoles, nos EHPAD, nos associations, contraignant les collectivités à prendre le relais pour éviter que leurs territoires ne s'en trouvent pénalisés.

La troisième c'est l'annonce brutale de la baisse des APL et donc des budgets d'investissement des bailleurs sociaux que les collectivités devront compenser.

La quatrième ce sont les contrats financiers qui ont pour philosophie de contraindre des élus, dont la légitimité vient directement de leurs administrés, à soumettre leur budget à des préfets. La libre administration ne s'écrit pas au conditionnel !

La cinquième c'est le renoncement sur les Mineurs Non Accompagnés. Au Congrès de Marseille le Premier ministre annonçait que l'Etat assumerait la mise et l'abri et l'évaluation de ces jeunes, il propose finalement un dispositif bien en deçà des réels besoins des départements. Pis, il conditionne

une partie de ce dispositif à la signature des contrats, forçant explicitement la main aux départements les plus en difficultés.

La sixième c'est sur le financement des Allocations Individuelles de Solidarité. En juillet 2017, le Président de la République parlait de recentralisation du RSA. En juin 2018, le Gouvernement semble toujours proposer une solution ne répondant pas à l'attente minimale des Départements.

Pourtant toute cette année, notre association n'a cessé de dénoncer unanimement une à une ces décisions. Elle a tenté de proposer des solutions justes, équilibrées, raisonnables pour répondre aux enjeux auxquels les départements font face pour le compte de l'Etat. En vain.

Alors que le Gouvernement parle de pacte de confiance, peut-être devrions malheureusement nous préparer à de nouvelles marque de défiance ?

André VIOLA

Organisation de l'ADF

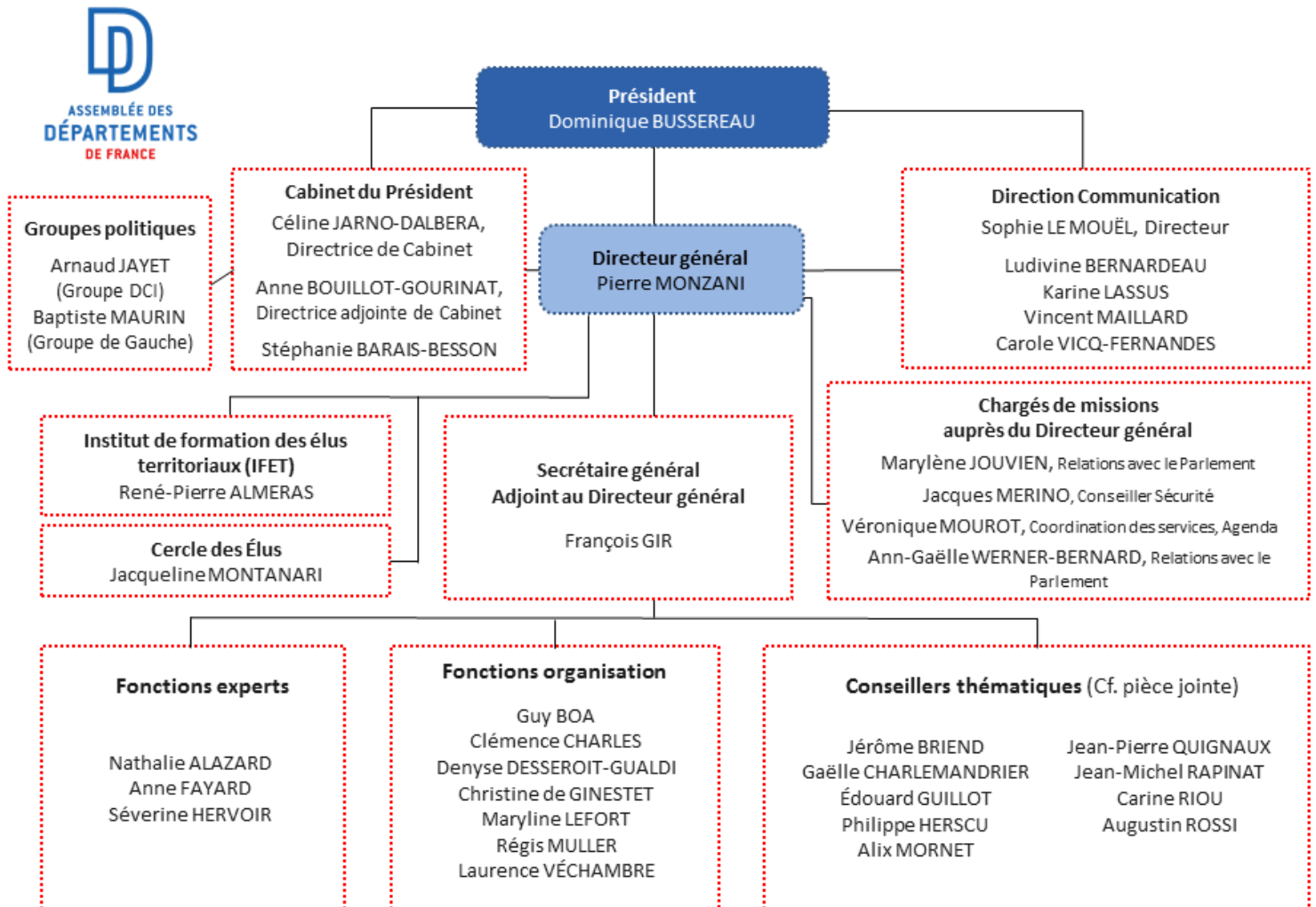
Émanation des Départements, les missions de l'ADF, dont les membres sont élus pour une durée de six ans, sont assurées par :

- Une Assemblée générale annuelle, composée de l'ensemble des Présidents de Départements, de Collectivités territoriales et de Métropole adhérents.
- Un Bureau représentatif des différentes sensibilités politiques des Départements. Il réunit autour du Président de l'ADF les membres élus du Bureau, les Présidents des commissions et les représentants des groupes politiques de l'ADF. Il prépare les prises de position communes et organise les travaux de l'association.
- Une Commission exécutive. Elle se réunit pour s'assurer de la bonne exécution des décisions prises en Bureau.
- Des Commissions thématiques définies au regard des champs de compétence ou des problématiques des Départements. Leurs réflexions s'appuient sur des expertises et sur les expériences locales dans le but de soumettre aux autres instances de l'ADF des positions à retenir.

| COMMISSION EXECUTIVE | |
|--|--|
| Dominique BUSSEREAU Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i> | |
| Pierre BÉDIER Vice-Président / <i>Yvelines</i> | Jean-Jacques LASSERRE Trésorier / <i>Pyrénées-Atlantiques</i> |
| Frédéric BIERRY Vice-Président / Bas-Rhin PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SOLIDARITÉ ET AFFAIRES SOCIALES | Stéphane TROUSSEL Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i> |
| Patrick WEITEN Vice-Président / <i>Moselle</i> | Olivier RICHEFOU Membre délégué / <i>Mayenne</i> |
| Jean-Yves GOUTTEBEL Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i> | Nathalie SARRABEZOLLES Membre déléguée / <i>Finistère</i> |
| André VIOLA Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Aude</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES – COOPERATION DECENTRALISEE | François SAUVADET Président du Groupe DCI / <i>Côte-d'Or</i> |
| Martine VASSAL Secrétaire général adjoint / <i>Bouches-du-Rhône</i> | Mathieu KLEIN Vice-Président du Groupe de Gauche / <i>Meurthe-et-Moselle</i> |

| MEMBRES DU BUREAU | |
|---|--|
| Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i> | David KIMELFELD Membre / <i>Président de la Métropole de Lyon</i> |
| Christine BOUQUIN Membre / <i>Doubs</i> | Brigitte KLINKERT Membre / <i>Haut-Rhin</i> |
| Christian BRUYEN Membre / <i>Isère</i> | Yves KRATTINGER Membre / <i>Haute-Saône</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES EGALITES |
| Pierre CAMANI Membre / <i>Lot-et-Garonne</i> | Nicolas LACROIX Membre / <i>Haute-Marne</i> |
| Marie-Christine CAVECCHI Membre / <i>Val d'Oise</i> | Jean-Claude LEBLOIS Membre / <i>Haute-Vienne</i> |
| Jean-Luc CHENUT Membre / <i>Ille-et-Vilaine</i> | Jean-René LECERF Membre / <i>Nord</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES LOCALES |
| Bernard BONNE Membre / <i>Loire</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES POLITIQUES TERRITORIALES | Nadège LEFEBVRE Membre / <i>Oise</i> |
| Pascal COSTE Membre / <i>Corrèze</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NOUVELLE RURALITE | Dominique LEMENER Membre / <i>Sarthe</i> |
| Jean-Léon DUPONT Membre / <i>Calvados</i> | Hermeline MALHERBE Membre / <i>Pyrénées-Orientales</i> PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE |
| François DUROVRAY Membre / <i>Essonne</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE | Pascal MARTIN Membre / <i>Seine-Maritime</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET HAUT-DEBIT |
| Bruno FAURE Président de la commission Politiques territoriales / <i>Cantal</i> | Cyrille MELCHIOR Membre / <i>La Réunion</i> REPRESENTANT DE L'OUTRE-MER |
| Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i> | Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i> |
| Jean-François GALLIARD Membre / <i>Aveyron</i> | Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i> |
| Hervé GAYMARD Membre / <i>Savoie</i> | Jean-Gérard PAUMIER Membre / <i>Indre-et-Loire</i> |
| Emmanuel GRÉGOIRE Représentant de Paris / <i>Paris</i> | Nicolas PERRUCHOT Membre / <i>Loir-et-Cher</i> |
| Philippe GROSVALET Membre / <i>Loire-Atlantique</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PROBLEMATIQUES DEPARTEMENTALES PARTICULIERES | Clément PERNOT Membre / <i>Jura</i> |
| Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i> PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS | Claude RIBOULET Membre / <i>Allier</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION |

- Une équipe de permanents ayant une fonction d'analyse et d'expertise auprès des Départements qui œuvre à la promotion de l'institution départementale.



Finances départementales : une amélioration de la situation globale due aux seuls efforts des Conseils départementaux

Le début du nouveau quinquennat a entraîné deux changements majeurs dans le paysage des finances locales en 2017 : l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe d'habitation (TH) à l'horizon 2020, et la mise en place de la contractualisation sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement entre l'État et les Collectivités locales. Dans le même temps, l'année 2017-2018 a été marquée pour les Départements par la montée en charge du coût de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et un alourdissement inéluctable des charges en matière d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

Concernant la réforme de la fiscalité qui s'engage, l'ADF s'est mobilisée pour relayer la position des Départements. Elle considère que le transfert de la part départementale du foncier bâti vers le bloc communal¹ entraverait fortement la libre administration des Départements. En effet, ceux-ci seraient privés de la seule ressource sur laquelle ils ont un pouvoir de taux. La conservation du levier fiscal est une nécessité pour les Départements, tant sur le plan budgétaire que sur le plan politique, pour maintenir un lien avec le citoyen.

Cette position a été relayée et défendue par les Départements à plusieurs occasions pendant l'année 2018 :

- par les membres représentant les Départements au Comité des Finances Locales (CFL) lors des quatre séances du groupe de travail dédié,
- devant la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, lors de l'audition de l'ADF sur la mission relative à l'autonomie financière des collectivités,
- devant la mission RICHARD-BUR,
- devant les représentants du CESE, à l'occasion de l'élaboration du rapport sur la réforme de la fiscalité locale.

Concernant le financement des AIS, la problématique a été examinée notamment par la Commission des finances. En 2017-2018, la Commission des finances s'est réunie à six reprises, dont une fois conjointement avec la Commission des affaires sociales. A par ailleurs été constitué en son sein un groupe de travail des Départements en difficulté financière. Ce groupe de travail a examiné de façon approfondie la proposition dite « DAGBERT-LECERF ». Les travaux ont abouti à la finalisation de la proposition de l'ADF pour une meilleure compensation des AIS, qui a été présentée lors du Congrès de Marseille.

Comme tous les ans, l'ADF a été mobilisée sur de nombreux sujets dans le cadre d'auditions demandées par les différents corps de contrôle. Ce fut le cas notamment pour l'élaboration par la Cour des comptes de son rapport annuel sur les finances publiques locales (échanges entre les services de l'ADF et l'équipe de rapporteurs, audition du Président de la Commission des Finances

¹ Transfert ayant pour objectif de compenser la perte de ressources consécutive à la suppression de la taxe d'habitation pour les Communes.

de l'ADF par le Président de la formation inter-juridiction, publication de la réponse de l'ADF à la fin du rapport).

En outre, les services de l'ADF ont répondu aux demandes des inspections générales (automatisation du FCTVA, mise en place d'un compte financier unique) et des parlementaires (auditions dans le cadre des projets de loi de finances de la fin de l'année 2017 notamment).

Enfin, les Départements ont été représentés dans les séances de travail des instances relatives aux finances locales : lors des huit séances du Comité des Finances Locales, des douze séances du Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN), des deux réunions du Conseil d'orientation du nouvel observatoire des finances et de la gestion publique locale, et aux réunions du Comité de suivi de l'expérimentation de la certification des collectivités territoriales menée par la Cour des comptes.

L'ensemble des sujets étudiés est alimenté par les remontées du réseau des directeurs des finances des Départements. L'ADF s'appuie également sur ce réseau pour représenter les Départements sur les questions d'amélioration de la sincérité des comptes locaux (Comité de fiabilité des comptes locaux, Conseil de Normalisation des comptes publics, groupes de travail organisés par la DGFIP sur la nouvelle nomenclature comptable M57). En parallèle, les services de l'ADF diffusent régulièrement les informations dont ils disposent au réseau.

FOCUS

La contractualisation financière entre l'État et les Collectivités territoriales

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 instaure un nouveau dispositif de contractualisation financière sur la période 2018-2020. Un contrat signé entre l'État et les collectivités territoriales doit déterminer un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, un objectif d'amélioration du besoin de financement et une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement, pour les collectivités dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 un plafond défini par la loi (10 ans pour les Départements).

Une circulaire de l'administration est venue préciser les modalités d'application de cette loi. En réponse, l'ADF a élaboré un document listant l'ensemble des dépenses sur lesquelles les Départements n'ont pas de maîtrise directe et sur lesquelles le respect de l'objectif de 1,2% ne saurait être appliqué.

Ce document, diffusé à l'ensemble des Départements, a ensuite fait l'objet de compléments par deux autres associations d'élus (AMF et Régions de France) dans le cadre de la conférence de presse commune organisée le 10 avril.

Politiques sociales : les Départements sous pression

Les politiques sociales départementales doivent aujourd'hui se soumettre à une injonction : l'inclusion. Action qui apparaît comme un remède miracle, la mode actuelle est au tout « inclusif ». L'habitat inclusif. L'accès à l'emploi inclusif. Les politiques en faveur des personnes handicapées inclusives. Même la société doit être « inclusive ». Alors qu'elle devrait l'être, par essence....

L'activité 2017-2018 a donc été marquée par cette injonction : inclure.

De plus, outre le dossier des AIS (allocations individuelles de solidarité) et de leur financement, celui des jeunes migrants a émaillé l'actualité quotidienne des Départements.

La situation s'est en effet encore complexifiée pour les Départements, tant sur le plan financier que sur l'organisation de l'accueil. Au titre de la politique migratoire, l'État devrait prendre en charge ces jeunes à leur arrivée sur le territoire national. Or, au regard de leur minorité présumée, ces jeunes sont systématiquement orientés vers les Départements pour y être évalués, et mis à l'abri pour une période d'en moyenne 25 jours.

En 2015, 15 013 jeunes ont été évalués par les Départements (au sein de leurs propres équipes ou par des associations délégataires). Il s'agissait à 95 % de garçons. En 2016, ce sont 21 471 jeunes qui se sont présentés pour être pris en charge. En 2017, la tendance haussière a pris des proportions exponentielles avec plus de 50 000 jeunes se présentant pour être évalués et réclamant le statut de mineur non accompagné.

Les équipes d'évaluation sont aujourd'hui débordées, tant le nombre de jeunes se présentant dans les Départements augmente chaque semaine.

Une fois l'évaluation menée, et dans le cas où le jeune s'avère réellement mineur et sans représentant légal sur le territoire, l'admission à l'aide sociale à l'enfance est régulièrement prononcée après saisine de la Justice. Ce phénomène est de ce fait en hausse tout aussi importante. En effet, les Départements accueillaient 13 000 mineurs étrangers au titre de l'ASE fin 2016 et le double (près de 26 000) à la fin 2017 ; soit 15% des placements à l'ASE.

Au premier trimestre 2018 la tendance s'accroît encore, avec une situation proche de la rupture.

L'activité 2017-2018 a aussi été marquée par l'organisation d'une mission bipartite sur le même sujet, menée par le Premier ministre et le Président de l'ADF après les annonces du premier lors du Congrès de Marseille. Ce travail, organisé conjointement par l'ADF avec trois inspections générales (administration, justice et affaires sociales), s'est fondé sur de nombreuses auditions. L'objectif : détailler des solutions techniques et opérationnelles à une décision politique sur ce sujet sensible. S'ensuivent des négociations à ce jour non abouties.

Un important travail a également été mené sur le volet Handicap en lien étroit avec le cabinet de la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Parmi les points soulevés : les systèmes d'information des MDPH, l'évolution de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap, une réponse accompagnée pour tous (pour les formes de handicap les plus lourdes), le logement, la mutualisation de la PCH ...

Parmi les autres dossiers sociaux, très nombreux, notons également les multiples travaux liés à la tarification des Établissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Certaines fédérations du secteur et associations de directeurs d'Ehpad ont exprimé leur préoccupation face à un manque manifeste de préparation des conditions de mise en œuvre de cette réforme tarifaire. Un important mouvement de grève a conduit la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN à confier une mission de médiation sur la mise en place de la réforme à un inspecteur général des affaires sociales.

Les travaux menés par l'ADF en lien étroit avec le médiateur doivent permettre une sortie de crise grâce à une mesure de neutralisation des effets de la réforme, qui réclame un toilettage du texte réglementaire correspondant.

De manière plus globale, les politiques d'autonomie feront l'objet d'un travail prospectif important dans les années à venir. Pour mieux répondre aux multiples enjeux du Handicap et du Grand âge.

Premier acte de ce travail prospectif dans lequel l'ADF est résolument engagée : la tenue d'une journée nationale ADF/CNSA en mai 2018. Associant pour la première fois élus et services, cet évènement traduit la volonté partagée avec la CNSA de construire un nouveau modèle de protection pour les personnes en situation de handicap et les personnes en perte d'autonomie.

Rappelons enfin que cette avancée est la traduction concrète des pistes que l'ADF avait esquissées en 2016 dans son rapport sur l'avenir des politiques sociales départementales.

FOCUS

Lier le social à l'économique. Et vice et versa.

Deuxième acte de la réflexion engagée par l'ADF dès 2016 en matière sociale, un rapport intitulé « Mobilisation et innovation : les Départements au cœur des politiques de retour à l'emploi » fixe les grandes ambitions d'un nouveau modèle d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi ou de l'activité (temporairement ou non).

La société française, confrontée à l'échec des politiques d'emploi successives, connaît un chômage de masse qui touche tout autant les jeunes que les seniors, mais aussi les personnes en situation de handicap. Partant de ce constat, ce deuxième rapport de l'ADF, intéressant l'avenir des politiques sociales, se veut d'abord pragmatique. Il décline de très nombreuses propositions concrètes.

L'ambition centrale est celle d'un emploi ou d'une activité pour tous.

À partir des bassins de vie et des bassins d'emploi, en révélant les talents de chacun, en favorisant un accompagnement de long terme (vers et dans l'emploi), le Département - en lien étroit et régulier avec les acteurs économiques - est en effet le mieux placé pour permettre une insertion ou réinsertion durable des publics les plus vulnérables. Ce nouveau rapport présenté par l'ADF fait également état des pratiques innovantes menées dans le domaine de l'emploi et valorise les initiatives locales.

Service juridique : décrypter les mutations territoriales

Le service juridique a participé à la préparation et au suivi de deux Conférences nationales des territoires (CNT) du point de vue des institutions et de l'organisation territoriale, à un atelier « Territoires en dialogue » consacré aux fractures territoriales, et à un comité de pilotage « structures et compétences », qui a abouti à un avis du Conseil d'État relatif à la mise en place d'un droit à la différenciation pour les collectivités locales.

Au cours de ces deux CNT, certains thèmes abordés se sont dégagés : les rapprochements institutionnels entre Départements, la mutualisation de leurs compétences, ou encore l'examen de nouvelles formes de gouvernance.

Par ailleurs, le service juridique a été associé à la préparation d'une table ronde du Congrès de Marseille sur le thème de l'attractivité territoriale. L'affirmation du rôle du Département dépend de l'assouplissement du cadre rigide de la loi NOTRe, de sa capacité à mobiliser les acteurs de son territoire autour de projets d'aménagement, de développement et de solidarité. Il s'agissait de montrer qu'il fallait permettre à l'excellence territoriale de se développer à l'échelle départementale.

Un travail préparatoire sur les propositions de l'ADF en matière de révision constitutionnelle a également été réalisé.

Le suivi de la réforme territoriale par le service juridique a tout particulièrement porté sur la mise en œuvre des compétences, et les nouvelles relations juridiques ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de deux groupes de travail. Le premier groupe s'est attaché à l'étude des nouvelles relations juridiques horizontales et verticales entre les collectivités locales. Le deuxième s'est concentré sur l'élaboration d'une convention territoriale d'exercice concerté, qui reposerait sur la solidarité territoriale entre les cinq Départements des Hauts-de-France et leur Région.

Le service juridique a également suivi les contentieux des zones de revitalisation rurale (ZRR) ainsi que celui des aides apportées par un Département à une station touristique de montagne.

La question des modalités de participation des Départements au capital des entreprises publiques locales (EPL) a fait l'objet d'une enquête auprès des Départements, menant à la préparation d'une intervention conjointe avec la fédération des EPL et d'une charte.

Les questions des aides économiques apportées par les Départements aux acteurs du tourisme, mais aussi de la pêche, ont fait l'objet de deux groupes de travail auquel le service juridique a participé et qui vont aboutir à des assouplissements de la loi NOTRe.

La sensibilisation proposée par l'Agence française anticorruption (AFA) à la prévention de la corruption a été relayée par le service juridique auprès des Directions générales des Départements.

La commission Égalités a traité de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la contractualisation départementale en tant que support de la politique de solidarité territoriale et illustration de l'intervention subsidiaire des Départements.

L'ADF a également participé à une enquête lancée auprès d'un échantillon représentatif de collectivités locales et de groupements. Elle intervenait dans le cadre d'un partenariat avec la Chaire « Mutations de l'Action Publique et du Droit Public » de Sciences Po, dans la perspective d'un colloque organisé par l'institut, et à la suite de la parution d'une étude de l'IGA sur les nouveaux

rapports entre les Départements et les Régions et les nouveaux outils au service de la coopération territoriale.

Trois idées ressortent : une clause de compétences générale remplacée par la subsidiarité, une liberté d'organisation au cœur de l'autonomie des collectivités, des « arrangements » entre collectivités qui se développent.

Enfin, le service juridique a participé à la réflexion des Directeurs généraux sur les rapprochements institutionnels entre Départements mais aussi avec les Métropoles dans la perspective de mutualisations ou de fusions.

Pour ce qui est de la fonction publique, le service juridique a porté la voix des employeurs départementaux au sein de toutes les instances du dialogue social et a participé à toutes les étapes du programme action publique 2022. L'ADF a participé ainsi à deux partenariats : l'un en vue d'élaborer pour la troisième année le baromètre RH des associations d'élus « HoRHizons 2018 », et l'autre pour créer avec dix Départements une plateforme d'échange de bonnes pratiques en matière de qualité de vie au travail.

Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF

Le groupe de travail SDIS de l'ADF présidé par Claude LÉONARD, Président du Département de la Meuse, en lien avec Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne, et de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) s'est réuni en novembre 2017 pour traiter l'ensemble des dossiers faisant l'actualité des SDIS.

Il s'agissait principalement des modalités de financement de la formation des directeurs et directeurs-adjoints de SDIS, du secours à personne, du projet de système unifié de gestion des appels et opérationnel des SDIS et aussi, bien entendu, de la situation financière des SDIS.

Concernant le financement de la formation des directeurs et directeurs adjoints de SDIS, l'ADF a fait savoir qu'elle s'opposait à toute augmentation de sur-cotisation des SDIS au CNFPT, argumentant de trésorerie existante sur ce mode de financement. Le CNFPT a ainsi acté pour 2018 d'une sur-cotisation nulle pour les SDIS à l'ENSOSP. Or, bien que satisfaisante pour cette année, cette solution n'est pas pérenne. L'ADF a fait savoir qu'elle s'opposerait avec la même fermeté en 2018 à la proposition d'une augmentation de la sur-cotisation.

L'ADF a également été attentive au projet de création d'un système unifié de gestion des appels – système de gestion opérationnel (NexSIS), en veillant à ce qu'il soit facultatif ainsi que vecteur de progrès opérationnel et d'économies financières pour les SDIS.

Côté calendrier et événements marquants, le Président de l'ADF était présent au 124^e Congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Ajaccio en octobre 2017. Il y a exprimé l'attachement des Départements aux SDIS et la nécessité pour eux de s'adapter aux contraintes budgétaires pesant sur les Départements.

En janvier 2018, le Ministre de l'Intérieur a réuni les Présidents de l'ADF et de l'AMF afin d'évoquer l'actualité de la politique territoriale de sécurité civile.

La dynamique du volontariat dans les SDIS

Les volontaires représentent 78 % des effectifs. 66 % du temps d'intervention est réalisé par les sapeurs-pompiers volontaires.

Depuis deux ans, la baisse continue du nombre de sapeurs-pompiers volontaires a été enrayée. Néanmoins, il est difficile de revenir à un chiffre de 200 000. L'objectif du pacte de sécurité civile signé à Chambéry en octobre 2013 entre les acteurs de la politique d'incendie et de secours était d'établir les voies de pérennisation du modèle et d'accompagner les adaptations nécessaires.

Le Ministre de l'Intérieur s'est exprimé au Congrès de la FNSPF à Ajaccio en octobre dernier en faveur d'une commission nationale associant les principaux acteurs concernés, et chargée de faire des propositions pour un nouveau plan d'action sur le volontariat.

Il est aussi important de veiller aux évolutions de la question de la requalification du volontariat des SPV en travail au sens du droit européen, suite aux actions de certaines organisations syndicales. Cette requalification remettrait bien entendu en cause le modèle français de sécurité civile.

Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF

L'ADF a administré en juin 2017 une enquête sur les politiques espaces naturels sensibles qui a permis de mesurer une dynamique constante des Départements en faveur de la préservation de la nature, des paysages et de la biodiversité. Les résultats de cette enquête viendront consolider le rapport que doit produire le Gouvernement sur les recettes et utilisations de la taxe d'aménagement/ENS suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité.

Du côté des politiques de l'eau, l'ADF a veillé à ce que la loi de décembre 2017 sur la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) puisse permettre aux Départements qui le souhaitent de maintenir des actions dans ce domaine. Cette loi permet désormais aux Départements volontaires de demeurer acteurs des politiques de l'eau.

En ce qui concerne les partenariats, l'ADF a signé en avril 2018 une convention avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux. En effet, 74 Départements sont aujourd'hui concernés par les PNR, contribuant activement à leur financement et à leur gouvernance.

La Commission environnement et développement durable s'est attachée à suivre l'ensemble de ces dossiers. Elle a notamment auditionné le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) créée au 1^{er} janvier 2017 afin d'évaluer quels partenariats pouvaient être construits avec les Départements.

Atelier**« L'utilisation des énergies renouvelables au sein des politiques départementales »
Congrès 2017 de l'ADF à Marseille**

Dans le cadre de son Congrès 2017, l'ADF a souhaité valoriser les initiatives innovantes mises en œuvre par les Départements prenant en compte la transition énergétique dans les politiques départementales.

Les Départements ont ainsi fait part de leurs initiatives dans différents domaines d'intervention.

Dans l'ordre décroissant, on retrouve : les bâtiments-collèges, les routes, les mobilités, le logement, la précarité énergétique, le soutien à une filière d'énergies renouvelables, la production d'énergies.

Sans surprise, c'est dans les domaines de compétence obligatoire des Départements que la prise en compte de la transition énergétique est la plus forte. Bien entendu, ces domaines ne sont pas exhaustifs, mais avaient été identifiés au préalable comme ceux pouvant faire l'objet d'actions pour une majorité de Départements.

Vous pouvez retrouver la synthèse de cette enquête sur l'extranet de l'ADF.

Sécurité : une préoccupation du quotidien pour les Départements

La mise à disposition d'un officier supérieur de la gendarmerie nationale auprès de l'ADF, le 1^{er} août 2017, a permis une nouvelle intégration de la dimension « sécurité » dans l'activité et l'exercice des compétences des Départements. Dans un contexte lié à la menace terroriste, qui génère une multitude d'interrogations, la mise en place d'un conseiller dédié permet d'aborder de manière transverse les questions de prévention de la délinquance, celles de la radicalisation mais également la sécurité des agents, des usagers et du patrimoine de la collectivité départementale.

Le traitement des questions de sécurité s'est ainsi développé selon trois axes depuis l'été 2017.

1. L'identification des besoins des Départements

L'activité quotidienne des Départements s'effectue dans un environnement qui les expose au risque de malveillance ou d'accident. La construction d'une cartographie des besoins en matière de sécurité est donc essentielle. Elle doit s'accompagner d'un partage de bonnes pratiques. Dans cet esprit, Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, a proposé à tous les Départements que le Conseiller en charge des questions de sécurité vienne à leur rencontre. Six déplacements ont déjà eu lieu et ont permis d'identifier plusieurs sujets de préoccupation ainsi que des pratiques à valoriser.

Dans le prolongement de ces rencontres, la construction d'un réseau de correspondants sur les questions de sécurité au sein des Départements a été entamée. Il compte d'ores et déjà 29 membres qui pourront échanger ou se retrouver lors de rendez-vous techniques autour de sujets tels que la

gestion de crise, la sécurité des lieux et événements culturels ou la prévention technique de la malveillance.

2. Construction de l'action et l'échange des bonnes pratiques

Pour répondre aux préoccupations exprimées par les Départements, l'ADF a mis en place un groupe de travail dédié à la prévention de la délinquance et de la radicalisation présidé par Alexandre TOUZET, Vice-président du Département de l'Essonne. Ce dernier a pour vocation de traiter les sujets liés au rôle des Départements dans cette thématique ainsi que de leur place au sein des instances de gouvernance locale. Depuis le 12 octobre 2017, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour dresser un bilan de l'action des Départements dans la prévention de la délinquance et leur association dans la gouvernance locale de cette politique publique. Ses réflexions se sont accompagnées de trois enquêtes sur ces sujets permettant d'avoir un retour de terrain. Les propositions émises par ce groupe de travail contribueront à affirmer le rôle des Départements dans la prévention de la délinquance. Ses travaux seront rassemblés, quant à eux, dans un recueil où les bonnes pratiques seront mises en avant dans un esprit de partage collaboratif.

3. Valoriser le rôle des Départements

La nouvelle prise en compte des questions de sécurité au sein de l'ADF offre un point d'entrée unique pour les interlocuteurs extérieurs. Valoriser les efforts déployés par les Départements contribue à faire reconnaître leur investissement, à travers l'exercice de leurs compétences, dans le renforcement global du niveau de sécurité.

Le renforcement de la sûreté des collèges en offre un parfait exemple. À l'instar d'autres associations représentatives, l'ADF a d'ailleurs été consultée sur la mise en place du projet de police de sécurité du quotidien porté par le ministère de l'Intérieur. Le 5 décembre 2017, elle organisait donc une réunion ouverte à tous les Départements afin de recueillir leurs attentes et ainsi les relayer. Elle affirmait à cette occasion la nécessité d'associer les Présidents de Départements aux diagnostics locaux.

L'ADF a également été associée à plusieurs groupes de travail extérieurs : celui dédié à la prévention de la récidive au sein du Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR) et celui visant à la diffusion de la culture de la sécurité au sein le Secrétariat Général pour la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN).

À noter que le 16 mars 2018, l'ADF a été étroitement associée à un séminaire de réflexion sur l'avenir des postes d'intervenants sociaux en commissariats et unités de gendarmerie où elle a pu porter les attentes des Départements qui cofinancent de nombreux postes, en particulier celles tenant à la pérennisation pluriannuelle des subventions de l'État par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Enfin, en matière de prévention de la radicalisation, l'ADF est tout à fait reconnue comme un partenaire. Elle est associée à la déclinaison du plan national de prévention du 23 février dernier, ainsi qu'aux réflexions conduites pour l'accueil des mineurs de retour de zone irako-syrienne.

Prévention de la radicalisation

Le plan national de prévention de la radicalisation a été présenté le 23 février 2018 par le Premier ministre. Intitulé « Prévenir pour protéger », il se décline autour de 5 axes et prévoit 60 mesures. Plusieurs d'entre elles concernent les Collectivités territoriales, les Départements en particulier :

- un cadre national de formation doit être élaboré à l'attention des élus,
- mettre en place un cahier des charges s'appliquant aux formations,
- renforcer la coordination entre les Collectivités et les services de l'État,
- inciter les Collectivités territoriales à la désignation de référents afin de renforcer l'échange d'information,
- développer des actions de coopération pour la prise en charge des individus présentant des signes de radicalisation et l'accompagnement des familles,
- renforcer l'action des Conseils départementaux dans le suivi des mineurs de retours de zones d'opérations de groupes terroristes,
- généraliser les plans de prévention dans le cadre des contrats de ville et leur articulation avec les plans de prévention de la délinquance,

L'ADF, étroitement associée au suivi de la mise en place de ce plan par le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, concentrera ses travaux sur la déclinaison de ces mesures.

Innovation et numérique : les Départements au cœur de la transition numérique

En 2017-2018, à la suite de l'élection du Président de la République, l'activité de l'ADF dans les domaines du numérique et de l'innovation a été marquée d'une part par la réorganisation des relations avec les Ministères en charge de l'aménagement numérique du territoire et du développement des usages des technologies numériques, et, d'autre part, par le changement de Présidence de la Commission Innovation.

Aux travaux s'inscrivant dans la poursuite des engagements pris les années précédentes s'ajoutent de nouveaux travaux répondant soit à de nouvelles orientations prises par le Gouvernement, soit à des besoins d'études ou d'action nouvelles exprimés par les Départements, des partenaires de l'ADF ou pour des raisons de prospective.

Dans le cadre de l'installation puis du fonctionnement des Conférences Nationales du Territoire, l'ADF a souligné la priorité qu'il convenait d'accorder dès le début du nouveau mandat présidentiel à :

- l'accélération de la couverture mobile du territoire (en 4G),
- la poursuite du Plan National Très Haut Débit,

- la sécurisation du modèle des réseaux d'initiative publique,
- le développement concerté entre l'État et les Collectivités de l'administration numérique nationale et territoriale.

Ces positions ont donné lieu tout au long de l'année à de multiples réunions, à caractère politique ou technique, avec les Cabinets du Secrétariat d'État auprès du Ministre en charge de la Cohésion des Territoires et du Secrétariat en charge du Numérique auprès du Premier ministre, dans le cadre des Comités nationaux de Concertation France-THD et France-Mobile. D'autres rencontres se sont tenues avec les services étatiques concernés soit du Régulateur (ARCEP), soit du Premier ministre, (exemple : la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication), soit dépendant du Ministère de l'Économie et des Finances (exemple : la Direction Générale des Entreprises ou l'Agence du Numérique).

Il est à souligner que l'ensemble des travaux sur ces sujets a été conduit en relation étroite avec les autres associations nationales d'élus territoriaux, au premier rang desquels Régions de France, l'AMF, l'AMRF, l'ANEM, l'ADCF, France Urbaine, l'AMGVF, tout comme avec des associations de collectivités telles que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ou l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

Dans le domaine des infrastructures mobiles, ces positions ont pour partie conduit le Gouvernement à passer le 14 janvier 2018 un accord avec les quatre grands opérateurs mobiles pour accélérer la couverture en 4G des territoires² d'ici à 2020. La mise en œuvre du nouveau dispositif s'appuie sur les Collectivités, notamment à la dimension départementale. Elle est prévue pour le début du 2^e semestre 2018.

En ce qui concerne le déploiement du Très Haut Débit fixe, principalement par la fibre optique, le modèle économique des RIP et le Plan France THD ont été confortés par le Gouvernement, malgré leur remise en cause par un grand opérateur dans le courant de l'été 2017. Par ailleurs, les nouveaux Appels à Manifestations d'Engagements Locaux dans le périmètre des zones d'initiative publique ont été soumis à la condition de ne pas mettre en danger l'équilibre économique des DSP-THD.

Dans le domaine des usages et services numériques, tous les travaux interdépartementaux engagés en 2016-2017 sur les politiques départementales dans le domaine du numérique éducatif ont été achevés par la remise d'un livre blanc les concernant au nouveau Ministre de l'Éducation Nationale lors du Congrès de l'ADF à Marseille le 19 octobre 2017. Dans ce domaine l'ADF a poursuivi ses concertations régulières avec la Direction du Numérique Éducatif du MENESR en vue de l'élaboration d'une suite au Grand Plan Numérique pour l'Éducation et, plus particulièrement, aux dispositifs « Collèges Lab », « Collèges Ruraux ».

La question de la maintenance numérique des collèges continue de faire partie de ces concertations.

Enfin, comme au cours des années précédentes, l'ADF a participé au Comité scientifique de l'Université d'été Ludovia 2017 sur le numérique éducatif et a animé, en coordination avec la DNE du MENESR, ses ateliers consacrés aux établissements scolaires du futur.

Les deux autres grands domaines d'usages du numérique sont l'accélération du déploiement de l'administration numérique et l'inclusion des populations les plus éloignées du numérique. Ils ont

² Sur fonds propres et en échange de conditions plus favorables d'attribution des fréquences mobiles.

donné lieu à une coopération inter-associative importante et à des échanges réguliers avec les experts départementaux et les services de l'État.

Conformément aux vœux de l'ADF, le Programme de Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale (DCANT) a été reconduit par le nouveau Gouvernement. Pour rappel, il fut initié en 2015 dans le cadre de l'Instance Nationale Partenariale par l'action conjointe du Secrétariat général pour la Modernisation de l'Action Publique et des associations d'élus territoriaux afin d'harmoniser et de mettre en cohérence les projets étatiques et ceux des collectivités territoriales.

Pas moins d'une douzaine de réunions pilotées désormais par la Direction Interministérielle du Numérique, des Systèmes d'information et de la Communication (DINSIC) ont eu lieu sur la période pour élaborer le programme DCANT 2018-2019. Un noyau d'une demi-douzaine de Départements y a été associé. Ces travaux se sont ajoutés à ceux engagés de longue date avec la DGFI et la DGCL dans le cadre des trois réunions annuelles de la Structure nationale partenariale pour la dématérialisation des flux budgétaires, financiers et comptables.

Compte-tenu du fait que 25% à 40% de la population est toujours éloigné de ces nouveaux usages, l'ADF a défendu la nécessité de prévenir la création de nouvelles fractures sociales, grâce à une politique ambitieuse d'acculturation et d'accompagnement aux usages numériques administratifs. À ce titre elle a participé à l'ensemble du processus de concertation lancé en décembre 2017 par le Secrétaire d'État en charge du Numérique auprès du Premier ministre afin d'élaborer une stratégie nationale pour un numérique inclusif. Ce processus a été piloté par l'Agence du Numérique. L'ADF y a associé trois Départements ayant accepté de s'y investir sur la base de leur expérience.

L'ensemble du processus de concertation portant sur le déploiement de l'administration numérique et sur les politiques territoriales d'inclusion numérique a fait l'objet le 7 décembre 2017 de l'audition d'une importante délégation de Départements conduite par le Président de l'ADF auprès du Secrétaire d'État en charge du Numérique. Ont été réaffirmées la solidarité et la cohésion numérique des territoires comme compétences départementales insérées de longue date dans leur politique publique.

Cette orientation a été au cœur des réflexions de la Commission Innovation qui s'est tenue le 6 février 2018, nouvellement présidée par le Président du Département de l'Allier. La création d'un groupe interdépartemental de travail « Inclusion et administration numérique » y a été décidé. Ce dernier est composé d'une vingtaine de Départements. Ce nombre devrait s'accroître à l'issue de la rencontre des DGS départementaux avec les services du Secrétariat d'État en charge du numérique le 20 avril 2018, et de la journée d'échanges techniques interdépartementaux du 27 avril 2018, toutes les deux prévues sur les thèmes de l'administration et de l'inclusion numériques.

En complément de tous les travaux mentionnés ci-dessus, doivent en particulier être mis en exergue ceux conduits par l'ADF dans le domaine de la mise en conformité des Départements vis-à-vis du RGPD (Règlement Européen pour la Protection des Données). Dès février 2017, les DGS départementaux ont été informés sur ses nouvelles obligations. Les relations nouées avec la CNIL ont abouti à la signature d'une convention de partenariat sur ce sujet lors du Congrès de Marseille en octobre 2017. A dater de mars 2017, ont été lancés les premiers travaux techniques avec les Départements. En septembre 2017, avec le concours du Département des Alpes-Maritimes a été lancé le Groupe de travail ADF-Protection des données. Ce dernier se réunit tous les mois à l'ADF et comprend aujourd'hui 80 Départements. Cette action a permis de positionner les Départements aux

avant-postes de la protection des données personnelles en France, position largement reconnue aujourd'hui, notamment par le Sénat.

FOCUS

Les sujets sur lesquels il convient de se concentrer en 2017-2018

- le suivi actif de l'effectivité de la mise en œuvre au niveau départemental du nouveau dispositif France-Mobile de couverture accélérée du territoire en 4G et la poursuite des concertations en place pour le bon déroulement du Plan France-THD.
- les travaux avec l'État et avec les autres niveaux de collectivités sur le déploiement accéléré et concerté de l'administration numérique au niveau national et territorial et, corrélativement, ceux portant sur les politiques nationales et locales d'inclusion numérique.
- les coopérations et la mutualisation inter et infra départementales pour tout ce qui concerne la transformation des systèmes d'information sous l'effet des technologies du web, de l'informatique en nuage, du big data, etc. Il s'agit ici de définir et de mettre en œuvre des écosystèmes numériques territoriaux permettant d'enrichir les politiques publiques par la donnée et de dégager une stratégie permettant, grâce à *la fonction d'assembler des Départements*, de faire émerger des plateformes mutualisées et territorialisées numériques et informatiques de services publics en ligne dans lesquelles les citoyens ont confiance.
- la poursuite des travaux sur la protection et le traitement des données en s'appuyant sur la création des Délégués pour la Protection des Données Personnelles (DPO) pour faire émerger, au sein des services départementaux des Directions de la Donnée Publique regroupant les fonctions protection, sécurité, open data, big data, archivage, etc.
- la réalisation, sur le modèle du Livre blanc sur les politiques départementales pour le numérique éducatif et dans le cadre d'ADF-Partenaires, de deux études à caractère prospectif, portant sur « les territoires intelligents de santé » et sur « l'internet des objets et les territoires », visant à démontrer que les Départements poursuivent des politiques innovantes d'auto-transformation pour faire face aux multiples transitions en cours sous l'effet du numérique.

Europe/FSE : mobilisation et résolution ADF sur le devenir de la politique de cohésion post 2020

L'ADF a poursuivi ses missions d'accompagnement et de représentation des Départements dans le cadre du Programme opérationnel national (PON FSE) pour 2014-2020.

L'animation du réseau, en dehors de son aspect régulier tout au long de l'année, a connu deux moments forts en 2017 par l'organisation de séminaires :

- au cours du 1^{er} semestre : groupe de travail « contrôle interne », « formation »,
- au 4^e trimestre : « Instruction », « Nouveaux entrants », « Aides d'État », « Contrôle de Service Fait ».

L'objectif est simple : il s'agit de dresser collectivement les difficultés/questions que les Départements rencontrent ou se posent pour ensuite formuler des propositions d'amélioration de ces dispositifs.

Ces séances sont fortement mobilisatrices. Elles réunissent, en moyenne, une vingtaine d'agents départementaux. Elles structurent fortement le réseau de l'ADF et permettent aux nouveaux arrivants dans le FSE et aux agents confirmés de, respectivement, s'initier aux enjeux du programme et d'approfondir ou actualiser leurs connaissances sur les différents sujets abordés.

Dernier point : l'année 2017 a été importante, à l'heure où des décisions se prenaient au niveau européen, sur la continuité de la politique de cohésion. L'ADF s'est fortement mobilisée, à travers son réseau de correspondants FSE, pour bâtir son positionnement sur le devenir des FESI, et du FSE en particulier, après 2020.

Mobilité : valoriser les expériences innovantes

Selon les grandes orientations fixées par son Président, la Commission s'est attelée, à l'instar de l'année précédente, à remplir un triple objectif : auditionner les grands opérateurs du monde des transports, « coller au plus près » de l'actualité - très riche - du secteur des mobilités et enfin valoriser les expériences innovantes mises en place par les Départements dans ce domaine.

Ainsi, la séance du 5 octobre a permis l'audition d'un grand opérateur des transports, TRANSDEV, autour des enjeux liés aux nouvelles mobilités. Autre temps fort, la présentation par l'IDRRIM des premiers résultats sur l'Observatoire national des routes. Un troisième temps a été consacré aux expériences innovantes que conduisent les Départements, tels que l'Isère avec les nouvelles mobilités et l'Essonne autour de plates-formes de co-voiturage.

FOCUS

Les « Assises de la Mobilité »

Le FAIT MARQUANT, dans cette année d'alternance politique et avec l'arrivée d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, a sans doute été le lancement par le nouveau Gouvernement des « Assises de la Mobilité ».

Ce vaste round de concertation, décliné en groupes de travail et consultations « en Région », a réuni l'ensemble des acteurs de la mobilité dans l'objectif ambitieux de définir les mobilités de demain. Il

a fortement mobilisé l'ADF, notamment lors des séances des groupes de travail « Mobilités solidaires » et « Mobilités plus sûres ». Ces Assises ont permis de rappeler, à ceux qui l'auraient oublié, que les Départements jouent un rôle actif et incontournable dans les politiques de mobilités, et ont une place essentielle à occuper dans leur gouvernance (et notamment dans les 80% de notre territoire qui ne sont couverts par aucune Autorité organisatrice des transports). Une attention toute particulière a également été portée à la définition d'un modèle économique pérenne pour le financement des routes. Les Départements entretiennent 380 000 km des routes dans notre pays.

FOCUS

La conférence de consensus pour le logement

Plusieurs FAITS MARQUANTS sont également à noter dans les politiques locales de l'habitat et notamment le lancement, par le Président du Sénat et avec l'accord du Gouvernement, de la conférence de consensus pour le logement.

En effet, après le vote controversé de la loi de finances pour 2018 et la baisse des APL, le Gouvernement a souhaité, là aussi, appliquer la même méthode lancée lors des Assises de la mobilité.

Ainsi, cinq groupes de travail se sont réunis au Sénat fin 2017 et début 2018. Ils ont rassemblé près de deux cents acteurs du secteur. Les Départements ne pouvaient bien entendu être absents de ce grand rendez-vous.

Représentée par nos élu(e)s, Président(e)s et Vice-président(e)s de Départements, l'ADF a apporté une contribution à ce débat en rappelant les grands principes qui doivent prévaloir dans le futur projet de loi que le Gouvernement déposera au Parlement : la pleine association des collectivités locales aux politiques locales de l'habitat. Le regroupement des bailleurs sociaux préconisé par ce texte ne doit pas donner lieu à l'émergence de grands groupes dont le centre de décision serait déconnecté des réalités locales et des choix politiques des élus en ce domaine.

Là encore, le projet de loi (ELAN) sera l'occasion pour l'ADF de se mobiliser, dans le cadre des débats parlementaires, pour rappeler ces principes.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : Logement d'abord

En apposant sa signature aux côtés de la Délégation pour le Logement et l'Hébergement (DIHAL), l'ADF a montré son engagement et son adhésion au projet porté par cette initiative : faire du logement un préalable et non un aboutissement dans le parcours d'insertion des personnes en difficulté.

Sur les 31 candidatures réceptionnées dans ce cadre, six Départements ont été retenus pour porter la stratégie dite du « Logement d'abord » : bravo à eux !

Aménagement et le développement des territoires

L'année a été marquée par quelques dossiers nationaux, notamment les Assises de la mobilité, évoquées précédemment, et la décision de réduire la vitesse maximale autorisée sur les routes bidirectionnelles sans séparation. C'est dans le cadre des Assises de la mobilité que l'ADF a élaboré une contribution sur les questions de sécurité routière et s'est positionnée contre la décision de baisse générale de la vitesse maximale décidée de manière unilatérale par l'État.

Concernant les infrastructures routières, l'Assemblée des Départements de France s'est impliquée dans les travaux de l'Observatoire national de la route animé par l'IDRRIM. Ce travail permet à la fois de mobiliser les Départements, de valider les premiers résultats nationaux et de les faire connaître à nos adhérents dans le cadre de commissions ou de réunions techniques.

Un voyage d'étude sur les contrats de performance dans le domaine de l'entretien des routes a également été organisé à Londres sur deux jours en partenariat avec Routes de France.

L'ADF s'est par ailleurs investie dans le domaine des laboratoires départementaux d'analyse (LDA), qui ont fait l'objet d'un rapport de mission d'inspection suite à une plainte au niveau européen. Un groupe de travail lancé par l'ADF s'est, dans ce contexte, régulièrement réuni. Celui-ci a permis d'auditionner les principaux acteurs du secteur, de mieux connaître les différents modes d'organisation des LDA, et d'élaborer des propositions pour consolider les modèles économique et juridique des laboratoires au niveau national.

Concernant la ruralité, l'ADF a poursuivi ses travaux initiés depuis plusieurs années. Ainsi un groupe de travail réunissant les Présidents de Départements ruraux a commencé à se réunir afin d'élaborer des propositions dans le domaine de la fiscalité locale. Par ailleurs le thème de la ruralité a fait l'objet d'une table ronde dans le cadre d'une matinée de travail organisée avec le Conseil Economique Social et Environnemental.

L'ADF s'est aussi consacrée aux questions liées à l'ingénierie publique. À ce titre, elle suit les travaux et la vie du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement la Mobilité, l'Aménagement (CEREMA). Les nouveaux contacts avec le Commissariat Général à l'égalité des territoires ont mené à une participation aux travaux de l'Observatoire et de la mise en œuvre des schémas d'accessibilité des services au public. L'ADF réalise également un état des lieux de l'offre d'ingénierie publique des Départements. Enfin, l'ADF s'est opposée, avec l'AMF, au projet de décret relatif à l'article L. 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), concernant l'ingénierie des Départements organisée pour des raisons de solidarité territoriale, qu'elle jugeait beaucoup trop restrictif.

En dernier lieu, les travaux de la commission économie se sont concentrés sur le sujet de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a fait l'objet d'un des ateliers du Congrès de Marseille. À ce titre elle a auditionné M. Christophe ITIER, Haut-commissaire à l'ESS, notamment pour lui faire part des contraintes de la loi NOTRe et de ses souhaits d'assouplissement du cadre réglementaire.

Culture, éducation, tourisme : Les politiques territoriales volontaristes au service de la proximité

Dans un contexte politique et financier qui favorise parfois la concurrence entre collectivités, les Départements sont des intervenants indispensables ; ils jouent historiquement un rôle pivot dans l'aménagement et l'accompagnement des territoires de proximité notamment à travers leurs politiques volontaristes.

Irriguer tous les territoires, servir tous les publics, accueillir les artistes, favoriser les projets artistiques innovants, ... telle est l'ambition des Départements. Leur action culturelle constitue un élément essentiel du développement local. Les retombées financières, le dynamisme économique, l'aménagement urbain ou encore l'élargissement des publics contribuent fortement à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale.

L'Assemblée des Départements de France au sein du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel participe activement aux chantiers lancés par la nouvelle Ministre. Entre autres, ceux-ci regroupent le Rapport d'Erik ORSENNA « Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain », la mise en œuvre de la promesse présidentielle du « Pass Culture », ou la nouvelle contractualisation entre l'État et les collectivités permettant de nouer des partenariats plus souples, plus dynamiques et plus attentifs aux besoins des habitants et des territoires fragiles. Notons un socle commun à toutes les conventions : une clause de solidarité territoriale et un volet éducation artistique et culturelle. Les Départements sont déjà fortement engagés en matière d'éducation artistique et culturelle, une priorité pour les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'éducation est de plus en plus au cœur des actions des Départements, notamment ruraux. Ceux-ci se mobilisent et investissent pour offrir à leurs territoires une éducation attractive et de qualité. Dans cette perspective, l'ADF collabore avec Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Département du Puy-de-Dôme, missionné par le Ministre de l'Éducation Nationale, pour réfléchir aux internats nouvelle génération. La mission portant essentiellement sur les collèges, l'ADF effectue une enquête auprès de ses adhérents.

Les Départements sont par ailleurs des acteurs incontournables de la vie sportive et participent pleinement à faire de notre pays une nation plus sportive. Dotés de services et de personnels compétents, ils accompagnent le développement du sport sur leur territoire en construisant une offre de pratique sportive adaptée aux attentes de chacun, et accessible au plus grand nombre (notamment les publics éloignés).

Compétence volontariste, la vie sportive est partagée entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Escomptant aménager leur territoire et créer de la richesse, les Départements se sont emparés de ce domaine pour valoriser leur patrimoine et développer leur attractivité touristique. Le sport apparaît comme un vecteur à la fois éducatif, citoyen, d'insertion dans la société et d'épanouissement de l'individu, qui renforce ainsi leurs politiques sociales.

L'ADF est pleinement impliquée dans la démarche « nouvelle gouvernance du sport », initiée à l'obtention par la France des Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 », au travers de séminaires et comités de pilotage présidés par la Ministre des sports. L'objectif est d'abord de reconfigurer le sport « haute performance » et le sport « pour tous », mais aussi de repenser l'organisation territoriale, tout en gardant la compétence partagée. Cette reconfiguration doit

permettre aux collectivités territoriales de passer du statut unique de financeurs à celui de décideurs. L'Assemblée des Départements de France est également engagée auprès du groupement d'intérêt public « Coupe du monde de rugby 2023 » qui se déroulera en France.

Les collectivités territoriales étant les premiers financeurs du sport en France, les Départements seront au rendez-vous et accompagneront ces deux événements mondiaux. Dans cette optique l'ADF constitue un groupe de travail pour accompagner au mieux le Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 », et mobiliser les territoires et leurs habitants. L'objectif est de promouvoir sur nos territoires les valeurs intrinsèques au sport : partage, engagement et solidarité ; des valeurs que les Départements s'attachent à défendre. À la fois porteurs d'importantes retombées économiques et touristiques et leviers de valorisation patrimoniale, de tels événements sportifs représentent une opportunité de faire rayonner l'identité, le dynamisme et les atouts des Départements au niveau national, européen et international.

FOCUS

Tourisme : retrouver de la souplesse pour l'octroi d'aides économiques au secteur privé.

Étant donné la diversité des situations et la transversalité des projets, la loi NOTRe a consacré le tourisme comme une compétence partagée entre les trois échelons de collectivités et leurs groupements. La vitalité de ce secteur réside pour l'essentiel dans la complémentarité des actions et l'engagement durable de chacun. En effet la compétence tourisme doit pouvoir être concrètement exercée par l'ensemble pour servir efficacement un développement équilibré des territoires. La synergie avec les autres compétences partagées que sont le sport et la culture constitue un formidable levier d'attractivité et d'équilibre des territoires pour les Départements.

L'enjeu essentiel pour les Départements est de maintenir, poursuivre et développer leurs actions en faveur de l'attractivité touristique malgré la suppression de la clause générale de compétence. Face aux enjeux sur l'offre touristique, des aides ciblées aux acteurs privés aideraient les Départements dans leur exercice de cette compétence tourisme.

L'octroi de ces aides permettrait assurer un développement équilibré des activités touristiques sur l'ensemble des territoires, d'accroître la qualité des prestations, et ainsi de conduire des politiques ambitieuses en matière de tourisme. Suite à l'étude réalisée avec notre partenaire Tourisme & Territoires – présentée lors de la table ronde sur le tourisme au Congrès de Marseille – on observe que 53 Départements sur 64 répondants (soit 83%) attribuaient des aides aux entreprises privées en 2015. Toutefois les interprétations restrictives de la loi NOTRe en matière d'aides économiques aux entreprises par les Départements ont conduit de nombreux Départements à stopper ou à mettre en attente ces aides dès 2016, la part de Départements attribuant des aides aux entreprises touristiques chutant à 25%. En cas d'arrêt complet de ces aides directes par les Départements, on estime que ce sont 1 500 entreprises qui ne bénéficieront pas de ces 35 millions d'euros d'aides. L'impact serait plus important dans les territoires ruraux et pour les nombreux « petits » projets structurants le territoire, pour lesquels les Départements étaient souvent les seuls à intervenir. Cette situation est préjudiciable à l'émergence de nouveaux services.

C'est pourquoi, sans remettre en cause la compétence d'aide directe aux entreprises des Régions, nous devons identifier les pistes juridiques et/ou réglementaires permettant aux Départements

d'attribuer des aides directes aux entreprises touristiques. L'Assemblée des Départements de France a donc mis en place un groupe de travail « aides économiques touristiques ». Nos propositions pourraient être exposées dans le cadre du prochain comité interministériel du tourisme.

Relations internationales : les Départements, ambassadeurs majeurs de l'action internationale de la France

La Commission Relations internationales de l'Assemblée des Départements de France s'est réunie à trois reprises durant l'année. Son travail a contribué à renforcer la participation de l'ADF au sein des instances nationales de coopération décentralisée et a permis de développer les partenariats.

L'ADF, en tant que membre permanent, a participé à plusieurs réunions du comité de sélection des appels à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), chargé de valider les initiatives de partenariat de collectivités françaises avec des collectivités étrangères. L'ADF est par ailleurs membre de la commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) dont l'objectif est de formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Comme évoqué précédemment, l'ADF a aussi engagé des partenariats avec différents organismes visant à promouvoir la mobilité internationale des jeunes, d'une part, et l'action internationale des Départements, d'autre part. Ainsi, une convention de partenariat a été signée avec l'association France Volontaires. Elle doit permettre d'accompagner les Départements français dans la prise en compte des engagements volontaires à l'international dans les politiques départementales. Une convention de partenariat a également été signée avec la DAECT afin de développer les liens entre les Conseils départementaux et le Ministère de l'Europe des Affaires étrangères et ses opérateurs.

Plusieurs partenariats sont en cours de construction ou de renouvellement, avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Agence France Développement (AFD) ou encore l'ONG ACTED.

Le groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière » s'est réuni trois fois. Pour rappel, il a été créé l'année passée à la demande de plusieurs élus départementaux qui souhaitent disposer d'un espace d'échange dédié à cette thématique. Le groupe a notamment adopté une résolution relative à l'avenir de la politique européenne de cohésion et prépare le positionnement des Départements eu égard à la présentation par la Commission de sa proposition de cadre budgétaire pluriannuel dans le courant de l'année 2018. Les conséquences de la notification du Brexit, ainsi que les élections européennes, sont autant d'éléments qui influent sur la préparation du budget de l'UE et appellent l'ADF à demeurer vigilante. La valorisation des initiatives de coopération transfrontalière a aussi été l'un des thèmes privilégiés lors des premières réunions de ce groupe de travail.

L'ADF est aussi présente au sein des infrastructures communautaires puisque plusieurs de ses élus siègent au Comité des Régions (réuni en session plénière tous les deux mois) et se font ainsi les porte-voix des territoires à Bruxelles.

Problématiques départementales particulières : les Départements mobilisés pour la valorisation de leur action

La Commission Problématiques départementales particulières est un lieu d'échange entre Départements qui partagent les mêmes caractéristiques territoriales. Elle compte cinq groupes thématiques : Départements de montagne, littoraux, ultramarins, franciliens et « à métropole ».

Cette Commission a notamment suivi l'organisation de la première Conférence nationale des territoires qui s'est tenue le 17 juillet 2017 et a travaillé à construire le positionnement de l'ADF sur nombre d'enjeux : l'approfondissement de l'organisation métropolitaine (que ce soit dans le cadre de la Métropole du Grand Paris ou au niveau national), l'éventuelle réduction du nombre de Départements ou encore l'évolution des relations avec l'État.

Les Départements ultramarins se sont notamment réunis la veille du Congrès de Marseille. Ils ont adopté une résolution appelant notamment l'État à prendre ses responsabilités en consacrant, dès 2018, une solution pérenne et concertée à la question du financement des allocations individuelles de solidarité dans les Outre-mer et des politiques de développement.

Les Départements littoraux se sont, quant à eux, réunis trois fois : ils ont ainsi participé à une étude relative au transfert de la compétence portuaire. En outre, il a été décidé de réunir un groupe de travail technique associé aux administrations compétentes afin d'amender des dispositions du CGCT, issues de la Loi NOTRe, et limitant l'action des Départements en matière de financement des organisations professionnelles et des activités aquacoles.

Un nouvel exemple atteste de la vitalité de la commission Problématiques départementales particulières : le groupe de travail « Départements à métropole » s'est, quant à lui réuni trois fois afin d'établir un bilan des transferts de compétence et de consolider le positionnement politique de l'ADF face à la métropolisation du territoire.

FOCUS

Les Départements unis pour défendre la politique de cohésion

La politique de cohésion est un élément essentiel de la construction européenne, permettant une réduction des écarts de richesse et de développement entre les territoires de l'Europe. Alors que les réflexions relatives à l'avenir de la politique européenne de cohésion après 2020 s'engagent dans la perspective d'un budget amputé de la contribution financière du Royaume-Uni, cette politique ne doit pas servir de variable d'ajustement.

Ainsi le groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière », récemment créé, a adopté une résolution en faveur du maintien d'une politique de cohésion ambitieuse.

La position des Départements de France repose sur cinq grands principes :

- une politique de cohésion forte et ambitieuse ;

- un engagement fort en faveur de l'inclusion portée par les Départements, en leur qualité de chef de file des solidarités et garants d'une mise en œuvre efficiente du Fonds social européen (FSE)
- la prise en compte de territoires spécifiques au sein de la politique de cohésion ;
- une prise en compte des spécificités de la coopération transfrontalière au cœur de la politique de cohésion ;
- une meilleure gouvernance de la politique de cohésion.

Actualité parlementaire : dans l'attente de la 15^e législature

À l'Assemblée nationale

Juin 2017 a vu arriver de nouveaux députés à plus d'un titre : non seulement la limitation du cumul des mandats a accéléré le renouvellement des élus, dont certains ont préféré conserver leur mandat local, mais fait encore plus marquant le parti politique « La République en marche » du Président de la République, fondé seulement en avril 2016, a très largement remporté les législatives. Le Gouvernement peut compter sur 351 députés (310 pour LREM et 41 pour son allié le Modem), soit l'une des plus larges majorités absolues jamais acquise sous la V^e République.

Ces nouveaux élus, plus jeunes - *la moyenne d'âge passe de cinquante-quatre ans à quarante-huit ans et huit mois* -, davantage issus de la société civile, ne pouvant pas cumuler leur mandat avec une fonction exécutive locale, souvent présents du lundi au jeudi à l'Assemblée nationale, ont commencé à changer les pratiques de cette chambre, et les relations de l'Assemblée avec les associations d'élus.

Ainsi, l'Assemblée nationale a instauré ce qu'il est désormais convenu d'appeler des « missions flash », missions d'information de seulement un ou deux membres qui ont vocation à rendre des rapports en un à trois mois maximum, quitte à ce que la « mission flash » recommande de constituer une mission d'information classique de six mois, composée de représentants de la majorité des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale.

Dès septembre 2017, l'ADF a été auditionnée par la toute première de ces « missions flash », relative aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), sujet qui, depuis, a donné lieu à une mission d'information classique, et à un débat dans l'hémicycle.

Le rythme des auditions s'est accéléré depuis l'élection de juin 2017, puisque l'ADF a répondu positivement à plus de trente demandes d'auditions de députés entre juillet 2017 et fin avril 2018. Lors de l'examen des diverses missions de la loi de finances pour 2018, le sujet des Mineurs Non Accompagnés (MNA) a fait l'objet de nombreuses questions et mises au point de l'ADF. À côté des perspectives et de la soutenabilité des finances locales, les « sujets sociaux » se sont taillés la part belle de ces interventions de l'ADF : tarification des EHPAD, accompagnement des jeunes majeurs, aidants familiaux, politique familiale, ...

L'ADF a également été moteur quant à la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi Gemapi, devenue loi fin décembre 2017, laquelle revient sur les modalités de transfert de la compétence, en

les assouplissant. Elle a en effet permis aux Départements volontaires et déjà impliqués dans la compétence Gemapi de poursuivre leur mission au-delà du 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs amendements portés par l'ADF ont par ailleurs donné lieu à des débats appuyés à l'Assemblée, comme celui sur la présence d'un élu départemental au sein de la commission DETR, ou celui concernant la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS, en baisse de 10 millions par rapport aux engagements du Gouvernement précédent.

Enfin, dernier fait notable à l'Assemblée nationale pour ce début de législature, elle s'est dotée, comme le Sénat depuis 2009, d'une Délégation spécifique aux collectivités territoriales et à la Décentralisation, nouvel interlocuteur privilégié de l'ADF. Composée de 36 membres, dont huit Conseillers départementaux et un Conseiller métropolitain de Lyon, elle a la possibilité de se saisir de tous les sujets relevant des collectivités territoriales.

Elle a choisi d'inscrire ses premiers travaux dans la perspective de la révision constitutionnelle annoncée pour l'été 2018, en créant une première mission sur l'expérimentation et à la différenciation territoriale, et une seconde sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. L'ADF a bien évidemment été associée à ses travaux, et attend de savoir si elle aura été entendue, puisque les conclusions des deux missions sont attendues à la mi-mai.

Au Parlement européen

L'ADF a fait la démarche, fin 2017, de s'inscrire au Registre de Transparence de la Commission et du Parlement européen, la base de données européenne répertoriant les organisations qui peuvent influencer le processus législatif et de mise en œuvre des politiques des institutions européennes. Il met en évidence les intérêts défendus, par qui et avec quels budgets.

L'ADF a renforcé sa veille parlementaire européenne, en particulier sur les sujets des fonds de cohésion et sur l'Intégration des migrants.

Elle a remis une contribution écrite, via l'Assemblée nationale, relative aux « conventions démocratiques » souhaitées par le Président de la République, pour contribuer à la réflexion sur les voies de rapprochement entre les citoyens et l'Europe, et le rôle possible des Départements dans le dispositif.

Au Sénat

Au Palais du Luxembourg, les sénateurs LR, UDI et Divers droite ont confirmé leur majorité, forts de leurs nombreux relais au sein des collectivités territoriales. Cependant, en raison des nombreuses inquiétudes exprimées par les territoires durant la campagne sénatoriale, le Sénat a décidé d'être en interface avec les associations d'élus.

2018 est en effet l'année de réformes significatives dans plusieurs domaines de la décentralisation : la contractualisation financière avec l'État, le financement des AIS, l'accueil des MNA, les différents statuts des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, l'ADF a décidé de mobiliser l'ensemble des sénateurs exerçant un mandat d'élu départemental, dont dix anciens Présidents de Départements, afin d'intensifier la voix des Départements sur l'ensemble des travaux législatifs les concernant. Ainsi, à l'occasion des travaux budgétaires de l'automne dernier, l'ADF a déposé plusieurs amendements demandant à prendre en compte le contexte budgétaire particulièrement tendu des Départements.

Lors de du projet de loi de programmation des Finances pour 2018-2019, les sénateurs ont adopté deux amendements, présentés par l'ADF, adaptant le dispositif de la contractualisation financière voulu par Bercy. Ces amendements visaient à ne pas prendre en compte les allocations individuelles de solidarité (AIS) dans les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement des Départements. Selon les élus, il est indéniable que les caractéristiques économiques et le critère de démographie des territoires ont un impact direct sur l'évolution des dépenses sociales. Il en va ainsi du vieillissement de la population ou de l'accueil des mineurs étrangers. Ces amendements n'ayant pu prospérer à l'Assemblée nationale, l'ADF a demandé à obtenir une meilleure compensation des AIS et des dépenses MNA avant de signer les contrats financiers avec l'État.

L'ADF s'est ensuite mobilisée sur le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance. Les sénateurs se sont accordés avec l'ADF pour prévoir une évaluation financière par la CNSA de l'expérimentation du « baluchonnage » prévue dans le texte sans aucuns crédits nouveaux, laissant le soin à l'APA ou à la PCH d'ajuster financièrement les mesures décidées sur le terrain. Par ailleurs, les Départements ont demandé à être consultés sur leurs anciens plans de gestion des déchets, afin de ne perdre aucune information, lors de l'élaboration du SDRADDET par les nouvelles commissions régionales.

Le dernier grand texte examiné au Sénat durant le 1^{er} trimestre 2018 a été le projet de loi relatif à la protection des données personnelles. L'ADF, aux côtés des sénateurs, a décidé d'ouvrir un chapitre entièrement dédié aux collectivités territoriales, absentes de l'application du règlement européen à partir du 25 mai 2018. Pourtant, les nouvelles obligations relatives à la protection des données personnelles vont véritablement bouleverser le fonctionnement des collectivités, notamment pour les plus petites d'entre elles. Les 12 amendements de l'ADF ont donc poursuivi l'objectif de préciser la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dans les services territoriaux : clarification des obligations du sous-traitant à la protection des données, définition du délai de réponse de la CNIL, du droit à la rectification ou à l'effacement des données. Surtout l'ADF s'est mobilisée avec les sénateurs pour exempter les collectivités, au même titre de l'État, d'astreintes et d'amendes administratives, et pour demander un report de deux ans quant à l'entrée en vigueur de l'action de groupe en réparation.

L'échec de la CMP a conduit les trois associations d'élus (ADF, AMF, Régions de France) à adresser un courrier commun au Premier ministre lui demandant de prendre en compte les sujétions particulières des collectivités.

Au-delà de ce travail législatif, l'ADF a participé à plus de 30 auditions dont certaines seront emblématiques du travail sénatorial pour les mois à venir : l'adaptation du statut de l'élu, la revitalisation des centres villes et des centres bourgs.

Au Conseil économique, social et environnemental (CESE)

L'ADF a décidé de devancer la réforme constitutionnelle qui devrait concerner le CESE. Rebaptisé « Chambre de la participation citoyenne », dotée de 155 membres, le CESE devrait retrouver sa

mission qui était de créer entre la société civile et les instances politiques un trait d'union fait de dialogue et de propositions.

De leur côté, les Présidents BUSSEREAU et BERNASCONI avaient, en septembre, reconnu la nécessité de mieux échanger leurs travaux liés à la Décentralisation.

Dans cette perspective, une première matinée de travail CESE/ADF a été organisée le 14 février 2018 sur le thème « Redynamiser la ruralité : un enjeu crucial ». Cette matinée a été animée par trois tables rondes réunissant les rapporteurs du CESE et les Présidents de Départements ruraux. Elles ont été consacrées au développement local et à l'attractivité des territoires ruraux, aux jeunes en milieu rural, à la transition écologique des territoires.

Cette matinée a été suivie de deux auditions avec l'ADF sur la fiscalité locale et la protection de l'enfance.

En retour, les rapporteurs du CESE sont conviés aux commissions de l'ADF afin d'échanger sur des problématiques communes. Une première rencontre a été organisée par la commission Égalités de l'ADF qui a pris connaissance de la contribution du CESE sur le Tour de France de l'Égalité de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État.

Ces rendez-vous seront poursuivis.

Communication : le développement de nouveaux projets

Au cours de l'année 2017-18, la Direction de la communication s'est attachée à développer les services et l'information vers les Départements, à valoriser leurs actions auprès des publics de l'ADF et à dynamiser son écosystème digital, notamment par la création d'une newsletter bimensuelle.

Valoriser les actions des Départements et développer les services pour les Départements

Valoriser les dynamiques départementales et les actions innovantes des Départements est l'objectif des « Ateliers des Départements de France » qui ont démarré à l'automne dernier et qui se déroulent une fois par mois en présence de Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF. Co organisées avec le Département d'accueil, ouvertes à un public large, ces rencontres ont vocation à être un espace de dialogue et de partage avec tous les acteurs qui concourent au développement du Département.

Le programme de chacun des Ateliers est adapté aux réalités locales : politiques sociales, développement touristique, déploiement du très haut débit, gestion des ressources humaines, ... Chaque Département, qu'il soit rural ou urbain, littoral, de montagne ou du centre, y valorise ses initiatives au service du citoyen.

La Direction de la Communication a créé une marque et un visuel ombrelle adaptable et déclinable par les Départements. Ils sont accompagnés d'un plan de communication pour promouvoir les ateliers auprès des publics de l'ADF et notamment de la presse.



Huit ateliers se sont d'ores et déjà déroulés ; ils reprendront à la rentrée :

- Hautes-Alpes, le 27 septembre 2017,
- Rhône, le 28 novembre 2017,
- Cher, le 20 décembre 2017,
- Gers, le 31 janvier 2018,
- Isère, le 14 mars 2018,
- Saône-et-Loire, le 25 avril 2018,
- Nièvre, le 24 mai 2018,
- Puy-de-Dôme, le 13 juin 2018.

Un compte-rendu de ces rencontres est téléchargeable sur le site de l'ADF pour les rencontres qui se sont déroulées depuis septembre : www.departements.fr

Dans un même objectif de valorisation des initiatives départementales, la nouvelle newsletter bimensuelle de l'ADF, lancée en octobre, fait la part belle aux initiatives locales (voir infra).

Rendre service et des services aux Départements est aussi l'ambition de la Direction de la Communication qui propose tous les trimestres des réunions des Directeurs/rices de la Communication avec des intervenants extérieurs pour favoriser la découverte d'initiatives et actions innovantes.

Cette année, un groupe réseaux sociaux animé par David RAUSCENT (Somme) et Anne CHARRON (Meurthe-et-Moselle) a été lancé pour favoriser les échanges entre les Départements sur les bonnes pratiques et l'évolution des pratiques digitales. C'est dans ce cadre, que l'ADF a lancé pour le compte des Départements une démarche centralisée de certification des comptes Facebook et Twitter des Départements et de leurs Présidents. Ces badges permettront aux Départements de contrôler leur communication en luttant contre l'usurpation d'identité et en gagnant en visibilité auprès des internautes.

Faciliter la circulation de l'information de l'ADF vers les agents des Départements est aussi un des objectifs que s'est fixé la Direction de la Communication en développant le nombre d'abonnés à son site extranet. Ceux-ci pourront notamment avoir accès au Flash Hebdo, outil d'information très apprécié qui permet chaque lundi d'avoir des éléments d'actualité sur les grands dossiers de l'ADF.

L'écosystème digital de l'ADF en mouvement

L'animation de l'écosystème digital a constitué l'une des priorités de l'année. Suite à la refonte du site internet, il était important de travailler sur une stratégie éditoriale numérique dans son ensemble

en dynamisant les réseaux sociaux existants (posts et veille) et en développant de nouveaux outils (newsletter, LinkedIn).

Site internet www.departements.fr

Lancé en novembre 2016, le site internet de l'ADF a évolué au fil des mois. D'un à deux articles par semaine, il enregistre désormais un rythme de publication deux fois plus élevé. Cette progression est en partie corrélée au lancement de la newsletter des Départements en novembre 2017.

Le site internet s'attache à proposer des contenus variés valorisant les Départements et relayant l'activité de l'ADF. Outre des articles réguliers (initiatives des Départements, événements, colloques, Ateliers des Départements, communiqués de presse, etc.), l'ADF a cette année proposé d'autres supports tels que des séquences vidéos. Un « **motion design** » (vidéo animée) a été réalisé afin de présenter de façon pédagogique le rôle des Départements. Ce support a d'ailleurs été relayé auprès de collégiens. De même pour la première fois en avril 2018, était proposée sur le site une retransmission en direct d'une conférence de presse (visible également depuis la page Youtube de l'ADF et en Facebook Live).

Les ponts construits entre les différents outils digitaux de l'ADF permettent ainsi de créer des interactions et d'inviter de nouveaux profils d'utilisateurs à consulter l'actualité des Départements. En un an, le nombre de visiteurs a dépassé les 105 000 profils, avec près de 300 000 pages vues. Les internautes restent plus longtemps sur le site (2'30 en moyenne contre 1'30 l'année passée) et consultent davantage de pages (2,75 en moyenne). La mise en place de la newsletter, dont les articles sont hébergés sur le site, a amplifié la fréquentation et le taux de nouveaux visiteurs (85%).

Réseaux sociaux

- Twitter

Le compte twitter @ADepartementsF comptait mi-avril 2018 près de 7 700 abonnés contre 5 700 il y a un an (+35%). Il permet de faire remonter les informations sur les réunions hebdomadaires et les initiatives de l'ADF. À l'occasion des grands événements qu'elle organise (Congrès, Colloques, Ateliers des Départements de France), ou auxquels elle participe (Tour de France, conférences de presse...), l'ADF réalise des live-tweets suivis et relayés par ses abonnés. Un pic des visites de profils, des mentions et des impressions de tweets est observé à l'occasion de ces grands événements.

Des jeux (#MonDépartementChampion, #MonFromageMonDépartement, ...) sont également proposés cherchant à donner une image positive des Départements, de sensibiliser le grand public sur leurs champs de compétences, leur rôle de proximité et à créer une émulation interdépartementale.

En perspective du Tour de France 2018, l'ADF a organisé un groupe de réflexion ouvert aux community managers des 36 Départements traversés. Au regard du succès de cette rencontre, le groupe sera élargi à l'ensemble des Départements et se réunira tous les 3 mois afin de travailler sur d'autres sujets intéressant les réseaux sociaux.

- Facebook

Avec 2 046 abonnés contre 1 851 à la même date (+10,5%), le compte Facebook de l'ADF présente encore une forte marge de progression. Un travail approfondi de veille, de relai des publications des Départements et de liens illustrés vers les articles publiés sur le site internet est engagé de façon à en dynamiser la page. Les initiatives départementales mises en valeur dans la newsletter de l'ADF sont relayées sur sa page Facebook tout en associant les comptes des Départements concernés.

- Instagram

Ouvert en 2015, le compte Instagram [le_tour_des_departements](#) est exclusivement consacré à la couverture des coulisses du Tour de France par l'équipe ADF et à la valorisation des Départements traversés. Le compte a progressé pour compter aujourd'hui près de 300 abonnés et plus de 1 500 likes sur les photos publiées à l'occasion de la Grande Boucle 2017. L'ADF entend développer son activité sur Instagram en 2018 via notamment la publication d'instantanés vidéo (stories) ou de jeux très appréciés sur ce réseau ciblant plus particulièrement les jeunes.

- LinkedIn

L'ADF a créé en avril 2017 un compte LinkedIn, réseau social professionnel orienté sur la mise en valeur et les échanges professionnels de ses membres. L'outil permet à l'ADF d'augmenter sa visibilité dans les sphères professionnelles et de créer des passerelles avec ses autres outils digitaux. Le rythme de publication des contenus tend à se régulariser (1 à 2 articles par semaine). La page compte 210 abonnés.

Newsletter : l'e-lettre des Départements newsletter@departements.fr

L'ADF a lancé sa première *newsletter* (lettre électronique), nommée la « Lettre des Départements », le 31 octobre 2017. Depuis cette date, une lettre est envoyée toutes les deux semaines aux quelques 3 600 abonnés qualifiés, soit 12 lettres au total à mi-avril 2018. Le profil de nos abonnés est à 68% des élus ou agents des Départements, à 15% issus d'autres institutions, à 10% des journalistes et à 3% des partenaires ADF.

Le contenu de chaque lettre est acté au regard de l'actualité politique, des événements ADF et des initiatives des Départements à mettre en avant ; en moyenne, un numéro comprend 7 articles.

La lettre enregistre de bons taux d'ouverture (26,71% en moyenne) et de clics (12,42%). L'objectif est d'en fidéliser ses abonnés et d'améliorer les statistiques afin d'offrir une meilleure visibilité aux actions des Départements.



Le Tour toujours : Valoriser le patrimoine culinaire et les produits locaux des Départements

En 2016, l'ADF renouvelait le partenariat technique et institutionnel la liant à Amaury Sport Organisation, organisateur du Tour de France cycliste, pour trois éditions. Depuis plus de dix ans, l'ADF assure ainsi la coordination des interventions des Départements afin d'offrir aux coureurs et aux suiveurs les meilleures conditions de route et ce tout au long du parcours.

L'année 2016 fut également l'occasion pour l'ADF de lancer une nouvelle campagne de communication autour d'un message clé significatif « Avec les Départements Ça roule », illustrant à la fois le caractère technique et festif de ses missions. Lors de l'édition 2017, l'ADF s'est particulièrement attachée à développer l'axe relations presse (interventions quotidiennes sur les ondes de Radio France Bleu, RMC Sport, reportages vidéo sur France TV Sport, Public Sénat, Eurosport, articles dans la Gazette des Communes, etc.). Le patrimoine culinaire des Départements a

également été mis à l'honneur avec sur chaque étape la remise d'un titre d'Ambassade de l'Académie de Gourmandise à un artisan de bouche local. En 2018, ce sont les spécialités fromagères et tout le savoir-faire des territoires qui seront ainsi salués, en partenariat avec Radio France Bleu et le CNIEL. À noter que les objets promotionnels proposés par l'ADF sont fabriqués à 100% dans les Départements français.

Enfin, et parce que les Départements sont la France, l'ADF a réalisé une Carte des 104 Départements de France et collectivités à compétences départementales, sous la forme d'affiches qui peuvent être commandées pour une large diffusion (sites déconcentrés, mairies, collèges).

Une bonne façon d'illustrer la diversité des collectivités que l'Assemblée des Départements de France a l'honneur de représenter.



Cercle des Élus

Créé il y a un peu plus d'un an sous la conduite du Directeur général de l'ADF, le Préfet Pierre MONZANI, le Cercle des Élus vise à conforter la place des Conseillers départementaux au sein de l'association. Lieu de réflexion, de communication et d'échange, le Cercle des Élus a pour objectif de participer au rapprochement des élus territoriaux et de les aider dans l'exercice de leur mandat.

Respectant le calendrier prévisionnel, le premier appel à cotisation par un mailing de 5 000 envois destiné aux Conseillers départementaux, territoriaux, métropolitains et anciens Conseillers généraux, a été lancé fin d'année 2017. Il était composé d'une plaquette de présentation, d'un bulletin d'adhésion, d'un questionnaire sur les besoins et attentes de chacun, d'un appel à candidature en tant que Membre animateur de son Département, et accompagné d'un catalogue de formation de l'IFET).

La création d'un espace privilégié sur le site de l'ADF pour ses membres adhérents, composé d'un annuaire national complet, d'une documentation actualisée sur le statut de l'élu et sur les institutions, de documents divers et de l'agenda des animations et des rencontres/débats, est maintenant opérationnel.

Une convention de partenariat a été signée avec plateforme internet REVDDEM, interface entre citoyens et élus, dédiée aux détenteurs d'un mandat électif. Ce partenariat fonctionnera dès le mois

de juin 2018 et se matérialisera par un échange de visibilité (logos, sites internet) ainsi que par un accès gratuit au service premium pour les adhérents du Cercle des Élus.

La marque « ADF - CERCLE DES ÉLUS » a été déposée à l'INPI en janvier 2018.

Deux rencontres-débats ont été organisées sur les thèmes : « Département : Nouvelle dimension politique », le 6 novembre 2017, et « Premier bilan de la Conférence nationale des Territoires et des réformes gouvernementales », le 5 février 2018 dans les locaux de l'ADF.

Le Cercle des Élus a disposé d'un espace partagé avec l'IFET au Congrès de Marseille. Les Membres adhérents du Cercle des Élus bénéficient d'un tarif « privilège » aux formations de l'IFET.

Chaque adhérent a reçu sa Carte de membre personnalisée et est destinataire prioritaire de tous les communiqués de presse, notes diverses et invitations aux colloques ADF par courriel. En retour, le Cercle des Élus reçoit régulièrement des candidatures de Membre animateur et des demandes de thématiques à aborder lors de prochaines réunions

Le Cercle des Élus est activement à l'ouvrage afin d'accompagner au mieux ses premiers Membres adhérents et d'inciter le plus grand nombre de Conseillers départementaux à les rejoindre afin de partager leur connaissance mais aussi leurs sujets de questionnement. Un premier bilan sera établi à la fin de première année d'existence, en décembre 2018.

Secrétariat général : une organisation et situation financière solides au service de l'ambition départementale

L'organisation, les fonctions support et la logistique interne de l'ADF reposent sur un Secrétariat général, en charge des domaines :

- Financier,
- Ressources humaines,
- Juridique associatif,
- Animation interne et coordination événementielle,
- Secrétariat,
- Moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces fonctions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétariat général est en responsabilité des partenariats institutionnels ou financiers avec le secteur public ou associatif et le secteur économique. Il assure la mise en relation des partenaires et des conseillers thématiques sur les domaines définis contractuellement, et veille à la mise en œuvre des obligations contractuelles et à la reconduction annuelle des partenariats.

Le Secrétariat général est composé de 11 salariés répartis entre des fonctions expertes (juridique, coordination/animation, comptabilité et ressources humaines) et des fonctions organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

Finance, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une personne appuyée en externe par un cabinet d'expertise. Ils assurent le suivi mensuel des opérations, les obligations déclaratives et l'arrêté comptable annuel des états financiers. Sur une base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent : plus de 2 000 factures fournisseurs ; les appels à cotisation, la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès de ses 103 adhérents et auprès d'une vingtaine de partenaires financiers ; la gestion administrative et l'accompagnement social de 35 salariés permanents, contrats de professionnalisation ou stagiaires en études supérieures.

Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

Animation interne et coordination évènementielle

La coordination des projets communs à plusieurs Directions, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement à la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au secrétariat général.

Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands évènements annuels de notre association que sont : le Congrès des Départements et l'opération Tour de France, manifestation unique de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux.

- À l'occasion du 87^e Congrès annuel des Départements, tenu dans les Bouches-du-Rhône, et en relation étroite avec le Département d'accueil, la Conseillère animation-coordination de l'ADF était en charge du suivi budgétaire, de l'organisation opérationnelle, et des échanges avec les prestataires et les partenaires,
- L'ADF, par une convention triennale renouvelée en 2016 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales qui composent l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique de onze agents en détachement intervient sur chacune des étapes pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par la présence de deux salariées de l'ADF assurant la communication et la valorisation des territoires traversés.

Sur la période 2017-2018, seule ou en co-organisateur, l'Assemblée des Départements de France s'est investie dans la réalisation de colloques ou de rendez-vous citoyens. On peut citer à ce titre :

- En février 2018, « Redynamiser la ruralité : un enjeu crucial » au Conseil Économique, Social et Environnemental,
- En avril 2018, « Politiques Espaces Naturels sensibles des Départements », à la Mairie du 5^e arrondissement de Paris,
- En avril 2018, « Alcool et grossesse : un risque social évitable ? », co-organisé avec SAF France, et avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE à la Mairie du 15^e arrondissement de Paris,

- En mai 2018, « Le Département au cœur des mutations territoriales - Entre rapprochements, mutualisations et fusions », à la Mairie du 6^e arrondissement de Paris.

Assistance et secrétariat

Quatre assistantes, chacune en appui de trois conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des douze commissions permanentes de l'Assemblée des Départements de France. Elles remplissent l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat des Conseillers thématiques. Elles se trouvent également en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent annuellement la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil à l'occasion de plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations recevant des participants extérieurs.

Avec l'appui de prestataires spécialisés, le rôle d'intermédiation informatique (35 postes de travail internes) et réseaux (intranet, internet, plateformes collaboratives) occupe une place essentielle dans le développement et la diffusion de l'activité de l'association.

Partenariats institutionnels et financiers

L'année 2017 a vu, par la volonté de la Présidence et de la Direction générale, la poursuite d'un développement marqué des partenariats avec le secteur économique, par le renforcement des prestations proposées dans le cadre des conventions signées : élargissement du travail collaboratif avec les Conseillers thématiques, tribunes d'information en commission et en réunions des Directeurs départementaux, diffusion du label "ADF partenaire" et ouverture d'une rubrique du même nom dans le « Flash Hebdo », recherche d'actions communes pluri-partenariales telles que la publication d'une enquête sur le « Numérique éducatif » avec KLEE Group et la CDC présentée lors du 87^e Congrès.

Cette clarté dans les engagements réciproques partenaires s'est traduite par la poursuite de conventions avec des acteurs de premier plan de l'économie française (BPCE, La Poste, Complément'ér, Orange, la Caisse des Dépôts et Consignations, Intériale, COLAS, COVAGE, EDF, ENGIE, Manpower, SFR, UGAP, UP), et par l'arrivée de nouveaux partenaires (DOMITYS, SYSTEL, AG2R LA MONDIALE, TDF) portant à près de vingt-cinq le nombre de partenaires majeurs de l'ADF. Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique, assuré par ces partenariats, cette politique vise également à apporter une relative autonomie financière à l'association au regard de la contribution demandée aux Départements.

Ce renforcement des partenariats financiers a été accompagné par la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels : ACTED, AIRF, FEPEM, France Volontaires, Institut de l'Engagement, REVDEM et par la poursuite du soutien de manifestations culturelles en parrainant Cinéfeuille, festival de films documentaires et d'animation sur les jardins et paysages, et le Festival de Saintes à l'Abbaye aux Dames.

Cette politique sera poursuivie sur l'année 2018 visant à la mise en valeur des missions, des compétences et de l'action départementale.



SITE DE L'ADF
departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20